

TROUSSEAU D'INTERNAT

Destinataires : les parents d'élèves internes en septembre 2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la composition du trousseau que doivent apporter les internes le jour de la rentrée.

OBLIGATOIRE	FACULTATIF	FOURNIS PAR L'ETABLISSEMENT
- Une paire de draps - Une taie de traversin - Une alèse - Une paire de chaussons - Le linge et nécessaire de toilette - 1 cadenas	- Un oreiller et une taie d'oreiller - une couette et une housse de couette	- Une couverture - une couverture anti-feu - Un traversin - Une housse de matelas

Un inventaire sera obligatoirement signé par le représentant légal de l'élève le jour de la rentrée.

En fin d'année ou en cas de départ anticipé, le linge prêté devra être rendu à la lingerie par l'élève lui-même.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Les appareils électriques de toilette en bon état de conformité sont autorisés. Tout autre appareil électrique est soumis à autorisation pour vérifier la conformité.
 - Tout spray sous forme d'aérosol est strictement interdit.
 - En aucun cas les internes ne peuvent recevoir d'appel sur leur portable après 21h30 pour les collégiens et après 22h00 pour les lycéens.
 - Il est **OBLIGATOIRE** de changer régulièrement le linge de lit et le linge de toilette (**minimum tous les 15 jours**).
- **Tous les médicaments**, doivent être déposés à **l'infirmerie**, avec l'ordonnance correspondante après avoir avisé la vie scolaire.

La Provisseure.